

**DECISION D'ACCEPTATION DE CANDIDATURES****ÉLECTIONS DU 4 DÉCEMBRE 2014****COMITÉ TECHNIQUE D'ÉTABLISSEMENT**

Je soussignée Christine Mistral, directrice adjointe des ressources humaines,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu la loi n°2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX et l'article 50 ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics ;

Vu le décret n°2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu le décret du 17 janvier 2014 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2014 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2014 portant création de comités techniques au sein de certains établissements publics administratifs relevant du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère du logement et de l'égalité des territoires ;

Vu la circulaire d'application du décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'instruction du 7 juillet 2014 relative à l'organisation des opérations électorales au sein du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère du logement et de l'égalité des territoires ;

Vu la note MEDDE/SG/DRH/RS du 7 juillet 2014 modifiée le 8 août 2014 spécifique relative aux modalités d'organisation du scrutin du 4 décembre 2014 pour le renouvellement des comités techniques de proximité des services déconcentrés et des établissements publics et de la MILOS ;

Vu l'instruction du 6 octobre 2014 modifiée relative aux modalités générales des scrutins du 4 décembre 2014 pour l'élection des représentants du personnel au sein du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu les actes de candidature ;

**décide**

**Article 1**

En vue de l'élection des représentants du personnel au comité technique d'établissement, les candidatures qui sont acceptées sont les suivantes :

**I – Liste présentée par le syndicat Fédération nationale de l'équipement et de l'environnement - Confédération générale du travail (FNEE-CGT)**

- Monsieur DUPRE Olivier
- Monsieur BATON Didier
- Monsieur PIEL Bruno
- Monsieur CONSOLEN Éric
- Monsieur BOULIN Vincent
- Monsieur GARCIA Philippe
- Monsieur MULLER Jean-Luc
- Monsieur JACQUOT Mathieu
- Monsieur DI VITA Guisepe
- Madame N'GOUAT Dominique
- Monsieur MONTES LARA José-Manuel
- Madame LEPLA Isabelle
- Madame POISSONNIER Stéphanie,
- Monsieur KELLER Adrien
- Mme GOUEDARD Gabrielle
- Monsieur FAURE Guillaume
- Madame JULIEN Patricia
- Madame PIAZZOLI Marie-France
- Monsieur OLIVIERO Patrice
- Monsieur BAILLE Olivier

**II – Liste présentée par le syndicat Force ouvrière (FO)**

- Monsieur LOPEZ Raymond
- Monsieur GANAYE Arnaud
- Monsieur MAGRI Stéphane
- Madame DAUBERCIES Emmanuelle
- Monsieur SOUBRET Philippe
- Madame BRACH Aurore
- Monsieur ALVAREZ Philippe
- Monsieur GASTAUD Philippe
- Monsieur MALJEAN Franck
- Madame BOILET Nicole
- Monsieur COTTENEST Jérémy
- Madame LERSY-PIOT Étienne
- Madame BLASSENAC Cécile
- Monsieur VALADE Michel
- Monsieur FLAJEOLET Gérard
- Madame ALEXANDRE Elsa
- Madame CHIRON Emmanuelle
- Monsieur PONS Frédéric
- Madame SZYJKA Evelyne
- Monsieur DIK Radoine

**III – Liste commune présentée par le syndicat Confédération française démocratique du travail (CFDT) et par le syndicat Union des syndicats autonomes (UNSA)**

- Monsieur GUILLET Claude
- Madame CHASSAGNOL Hélène
- Monsieur POULNOIS Stéphane

- Monsieur FOURMIGUE Patrick
- Madame BOURA Céline
- Madame DEYRIS Sylvie
- Monsieur RZADKIEWA Jean-Luc
- Monsieur ONARD Sébastien
- Monsieur MAHÉ Jean-François
- Monsieur RINGEVAL Cédric
- Madame JACQUOT Ethel
- Monsieur RAMBAUD François
- Monsieur TRANCHANT Alexandre
- Monsieur SAVARY Alain
- Monsieur LOTTERIE Cyril
- Monsieur BONNIFAIT Laurent
- Monsieur HUEZ Pascal
- Monsieur GUICHERD Michel
- Monsieur LE BANNER Gérard
- Monsieur FAVREL Claude

## **Article 2**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Bron, le 23 octobre 2014

La directrice adjointe des  
ressources humaines

**Signé**

Christine Mistral